DOSSIER DE PRESSE

Politique sociale
Premier séminaire de l'insertion en Ardèche

4 juillet 2022

Ce lundi 8 juillet 2022, les acteurs de l'insertion en Ardèche se sont retrouvés à Privas pour le premier séminaire de l'insertion organisé par le Département. Un événement qui répond à la volonté du Président Olivier Amrane de faire de l'insertion et de l'emploi un axe fort et ambitieux de sa politique départementale dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Laëtitia Bourjat, conseillère auprès du Président en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi était à ses côtés pour accueillir les participants et partager ce temps d'information avec eux. A cette occasion, par ailleurs, la convention liant le Département et l'Etat pour la mise en œuvre du SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi) a été signée en présence du Préfet, Thierry Devimeux.

Lors de son élection, Olivier Amrane, Président du Conseil départemental, a fait de l'insertion et de l'emploi un axe fort et ambitieux souhaitant renforcer l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi, en créant des contrats spécifiques directement avec les entreprises et les collectivités du territoire ardéchois.

Après une année de mandat, Olivier Amrane et Laetitia Bourjat, conseillère spéciale en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, ont souhaité réunir l'ensemble des agents de la collectivité œuvrant à cet accompagnement mais également les partenaires institutionnels, associatifs et entreprises.

Ce séminaire a vocation à informer les référents de parcours internes (agents du Département), prestataires externes et partenaires institutionnels du projet politique en matière d'insertion et de retour à l'emploi en présentant sur la matinée les partenariats et méthodes de travail et formation en matière d'accompagnement du public.
L'après-midi est consacrée au Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec la signature de la convention en présence du Président du Département et du Préfet.

Des parcours d'insertion tournés vers l'emploi

Le rapprochement du secteur économique et des bénéficiaires du RSA (passerelles vers l'emploi, smart city, job dating) est un enjeu essentiel. Charte de l'entreprise inclusive, bénévolat, formations, mises en situation

en milieu professionnel… tous les leviers doivent être mobilisés pour redonner confiance aux bénéficiaires du RSA et modifier les représentations qui sont des freins à leur employabilité.
Des accompagnateurs emploi et entreprises travaillent le maillage partenarial au plus près des publics et des employeurs.

Le juste droit

La lutte contre la fraude est un maillon de ce dispositif de retour à l'emploi, avec la création d'une cellule de contrôle des bénéficiaires du RSA et des Equipes partenariales sur chaque territoire.

Le contrat d'engagement réciproque (CER) formalise les engagements de l'usager et le calendrier de son parcours d'insertion, ainsi que ses droits et devoirs.

- Le bénévolat comme outil de lien social et de reprise de contact avec le monde du travail
- La facilitation de l'accès aux soins
- Le travail autour de la mobilité (accès au permis de conduire, achat de véhicule, accès aux transports interurbains…)
- La recherche de mode de garde d'enfant

Ainsi le Département de l'Ardèche a engagé ou va engager plusieurs actions sur le territoire :

- Des **opérations job dating en amont de la saison touristique** dans les milieux de l'hôtellerie de plein air et du travail saisonnier (2023)
- La **formation de l'ensemble des professionnels de l'insertion au module « contractualiser dans le cadre du RSA »** proposé par B2C (cabinet spécialisé pour les personnels de l'accompagnement) et la formation pour les agents en charge du SPIE **à la méthode ACOR** (outils de l'insertion professionnelle et de l'emploi, contractualisation dans le cadre du RSA, formation au cadre réglementaire du RSA), une méthode expérimentale de placement en entreprise, qui a déjà fait ses preuves dans des départements très ruraux (Ariège, Gers...)
- **Engagement dans le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)**, associant les entreprises, et coordonnant les actions en matière de retour à l'emploi au plus proche des publics et des opportunités de recrutement.
- La pérennisation **de contrats aidés pour le secteur privé** (CIE), financement unique du Département.

Le RSA en Ardèche :
Chiffres clés

- 7 071 bénéficiaires du RSA en mai 2022
- 40% des bénéficiaires sont de la direction territoriale sud-ouest, 25% du Sud-Est, 21% du Nord et 14% du Centre.
- 17% étaient accompagnés par Pôle emploi (les plus autonomes)
- 40% par les référents internes (agents du Département)
- 43% sont accompagnés par des référents externes (via convention ou marchés d'accompagnement)
- Pour l'année 2021, 991 décisions de réduction/suspension
- 1 692 mises en demeure sur l'ensemble des territoires
- Nombres de contrôles depuis mai 2022 : 36

Budget :

- Budget primitif 2022 : 42,422 M€ dédiés au versement du RSA (4,6 M€ de compensation Etat sur l'allocation)
- Le montant moyen de l'allocation : 478,79€
- 5 300 000€ de recettes (Fonds unique logement, Plan pauvreté, SPIE, FSE)

Signature de la convention SPIE Département / Etat

La convention SPIE Ardèche a été signée ce jour par Olivier Amrane, Président du Département et Thierry Devimeux, Préfet de l'Ardèche.

> Le SPIE : Des solutions territoriales pour l'insertion par l'emploi

L'Ardèche a rejoint le 15 mars dernier la quarantaine de Départements qui avaient alors déjà expérimenté le dispositif depuis mars 2020.
Partant de sa conviction que **seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté**, le Gouvernement a lancé en 2020 une concertation et soutenu des expérimentations qui ont conduit à définir les contours de ce **nouveau service public qu'est le SPIE, service public de l'insertion par l'emploi.**
Dans le cadre de sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a prévu fin 2020 de pouvoir consacrer un budget total de 80 millions d'euros sur 2021-2022 pour le déploiement du SPIE, dont 30 millions d'euros pour la mise en œuvre des projets dans les territoires retenus et le reste pour l'accompagnement technique national dont les solutions numériques.
En mars 2022, 80 territoires se sont engagés dans la mise en œuvre du SPIE.
À terme, le SPIE a vocation à être un service représenté sur l'ensemble du territoire.

Le SPIE poursuit 4 objectifs : Simplifier les démarches au maximum ; **mieux coordonner** l'ensemble des acteurs ; **proposer des parcours à visée d'emploi** tout en levant les difficultés rencontrées ; **garantir un parcours suivi** et « sans couture ».

Le SPIE **concerne tous les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles** dans leur accès au marché du travail : **allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap**... Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un **accompagnement adapté à sa situation**, coordonné entre les différents intervenants **sans avoir à multiplier les démarches**.

Le SPIE est mis en œuvre par les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires : conseils départementaux, Pôle emploi, État, Caisses d'allocations familiales (CAF), autres acteurs de l'emploi (Cap emploi, missions locales…), de la formation, du logement, de la santé, de la mobilité, associations et entreprises… **L'État soutient la création et l'animation de ces consortiums d'acteurs.**
Ces consortiums **doivent mettre en place un socle de services** avec pour objectif de tendre, à terme, vers un même type de service rendus à l'usager sur l'ensemble du territoire.
Ces services sont :

- Un diagnostic social et professionnel systématique **pour aider la personne à élaborer son projet professionnel ;**

- Une coordination et un suivi partagé du parcours **entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent une même personne dans son projet de retour à l'activité** (emploi, formation, logement, hébergement, santé, mobilité…) ;
- Une coordination de l'offre d'accompagnement **social et professionnel** sur le territoire afin que les professionnels puissent proposer toutes les solutions pour aider les personnes à réaliser leur projet de retour à l'activité.

Au-delà de la coordination institutionnelle, le SPIE passe donc par **une coopération opérationnelle revisitée entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent les personnes au quotidien.**
Pour faciliter ces évolutions et cette coordination quotidienne, **l'État investit aussi sur le volet numérique, comme par exemple, avec le partage de données renforcé entre les institutions et de nouveaux services numériques dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.**

> Le SPIE : déclinaison ardéchoise
Le SPIE en Ardèche repose sur une nouvelle méthode pour simplifier la démarche de l'usager et faciliter son retour à l'emploi. **«** *L'enjeu principal est de créer des parcours personnalisés vers l'emploi plus simples et plus efficaces. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs en présence localement, Conseil départemental, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Etat œuvrent de concert* **»** détaille Laetitia Bourjat, conseillère spéciale auprès du Président en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi.
« L'objectif général du SPIE en Ardèche est de développer une ***coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion*** *ainsi que des outils plus efficients afin de favoriser le retour à l'emploi de tous les chercheurs d'emploi du territoire »* poursuit-elle.
A cette fin, des **services mutualisés, améliorés et plus efficaces** vont être mis en place : diagnostic social et professionnel, coordination et suivi partagé pour « un parcours sans couture », mutualisation de l'offre d'accompagnement social et professionnel sur le territoire, implication des entreprises « parties prenantes de l'engagement territorial pour le retour à l'emploi ».

Le SPIE en Ardèche fait l'objet de **2 ans d'expérimentation sur 6 bassins d'emplois**… avant une généralisation sur tout le territoire en 2024.
La première année 300 chercheurs d'emploi (dont des bénéficiaires du RSA) intègreront le SPIE. La seconde année, ce seront 600 personnes qui bénéficieront de cet accompagnement. (Au 1er février 2022, l'Ardèche comptait 7 129 bénéficiaires du RSA).

« *Nous accueillons cette expérimentation du SPIE en Ardèche favorablement car nous faisons, dès cette année 2022,* ***le pari de l'emploi.*** *Il faut stopper l'évolution croissante du nombre de bénéficiaires du RSA connue ces dernières années. La santé et l'emploi sont les piliers essentiels de la politique départementale en 2022* » déclare Olivier Amrane.

L'organisation territoriale du « SPIE local » se veut proche du terrain, au plus près des bassins d'emploi d'Annonay (Pôle Emploi Annonay), Tournon-sur-Rhône (Pôle Emploi Tournon-sur-Rhône), Guilherand-Granges (Pôle Emploi Valence Victor Hugo), Privas (Pôle Emploi Privas), Le Teil (Pôle Emploi Montélimar + Pôle Emploi Pierrelatte) et Aubenas (Pôle Emploi Aubenas).

Les équipes SPIE, **véritables dynamiques territoriales** (composées d'un coordinateur, d'un animateur emploi et de référents de chaque partenaire) sont dédiées chacune à une cohorte de 100 chercheurs d'emploi avec des freins socioprofessionnels.
Une visée vers l'emploi est proposée à toutes les étapes du parcours : parrainage, tutorat, visite entreprise et témoignages de salariés, immersion, table ronde avec des entreprises, formation en lien avec l'emploi, recrutement : expérimentation méthode ACOR, ... Un accompagnement social est par ailleurs proposé pour lever les freins périphériques tels que garde d'enfants, logement/hébergement, accès aux droits, santé ou encore mobilité.